

COLLECTIF SUD-EST

Espace Alfred Sisley – Centre Social de Beaulieu – Les Francas – La Maison d'Animation de la Métare – Le secours Catholique

BOURSE AUX JOUETS 2017

Règlement

1. **Dépôt : 15 jeux maximum par personne.**
2. **Vente : règlement en espèce uniquement.**
Les entrées se feront par n°d'appel, par groupe de 10 personnes.
3. **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte pour proposer un jeu ou jouet à la vente ou pour acheter.**
4. **Les jeux doivent être propres, complets (y compris les personnages) et en bon état. Ils seront vérifiés.**
5. **Les jeux vidéo, K7, CD et DVD, les jeux avec consommables ne sont pas acceptés.**
6. **Seuls les livres 1er âge, les livres animés et les "beaux livres" seront acceptés.**
7. **Les jeux et jouets achetés ne sont ni repris ni échangés.**
8. **Sur demande du vendeur, les jouets invendus pourront être laissés aux organisateurs, ils seront vendus au profit de la caisse commune du collectif Sud-Est ou offerts à une organisation caritative.**
9. **Le prix d'un jouet ne peut excéder 20% du prix de vente neuf, arrondi à l'euro le plus proche.**
10. **Une retenue de 10% sur le prix de vente est prélevée par le collectif pour une participation à l'achat des fournitures indispensables au bon fonctionnement de la bourse aux jouets (exemple : prix neuf 10€, prix de vente 2€, retenue 0,20€, remboursement 1,80€).**
11. **Le prix de vente, moins les 10% utilisés pour les fournitures, sera versé au vendeur sur présentation de la fiche de dépôt (remboursement en espèce uniquement).**
12. **Le paiement des objets vendus et la récupération des invendus auront lieu :**

OBLIGATOIREMENT le lundi 11 décembre de 17h à 19h.
EXCLUSIVEMENT SUR PRÉSENTATION DE LA FICHE DE DÉPÔT.

Les jouets et les sommes non récupérés ce jour-là seront acquis au Collectif.

**Le Collectif Sud-Est et ses nombreux bénévoles vous remercient de votre aide !
N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Novembre 2017